

LA

RESPONSABILITÉ

INDIVIDUELLE.



PAR LE D^R CH. PELLARIN.



PARIS.

CAPELLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES GRÈS-SORBONNE, 10.

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, RUE DE BEAUNE, 1, ET QUAI VOLTAIRE, 25.

—
1847.

RESPONSABILITÉ

INDIVIDUELLE

PAR LE D^r CH. PELLERIN



PARIS

CHATELAIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE DE BRUNELLE, 10, ET QUAI VOLTAIRE, 20

1844

A M. BAUDET-DULARY.

Docteur en médecine, ancien député, fondateur de la colonie de Condé-sur-Vesgre
en 1833 (1).



Mon cher Monsieur Dulary,

Vous m'engagez à faire imprimer L'ALLOCUTION que j'avais préparée pour un des banquets phalanstériens d'avril et qui a pour sujet la *Responsabilité individuelle*. Les considérations qu'elle renferme vous ont semblé de nature à dissiper des préventions fâcheuses qui, plus qu'aucune autre cause peut-être, font obstacle aujourd'hui au progrès sérieux de l'idée sociétaire.

En déférant ~~droit~~ à votre avis, je prends la liberté de placer cette manifestation sous les auspices d'un nom honoré comme le vôtre par un noble exemple de sacrifice et par un infatigable dévouement à la cause des réformes sociales.

Recevez, cher et respectable Monsieur Dulary, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

CH. PELLARIN, D. M. P.

Paris, 22 avril 1847.

(1) Voyez la note de la page 57.

Dieu a laissé l'homme entre les mains de son propre conseil. ECCL. XV, 14.

Tous les sophismes contre la liberté de l'homme attaquent également la liberté de Dieu. VOLTAIRE. *Métaph.*

Dieu veut partout liberté et combinaison. FOURIER.

A la responsabilité individuelle !

Messieurs, un principe que nous acceptons, que nous proclamons tous, le principe de la *solidarité humaine*, a pour contre-poids nécessaire celui de la *responsabilité individuelle*. A l'appui de cette pensée, permettez-moi de vous présenter quelques aperçus rapides. Le sujet semblera un peu sévère peut-être pour la circonstance. Mais cette réunion a lieu au nom et sous l'invocation d'une doctrine. La doctrine elle-même exerce chaque jour une influence sur nos déterminations, sur nos actes. Tâchons que, même au milieu du monde subversif où nous vivons, cette influence ne puisse être que salutaire, jamais pernicieuse. Les propagateurs d'une doctrine sociale ont charge d'âmes, ne l'oublions pas. Voilà ce qui me pousse, comme pour l'acquit d'un devoir de conscience, à vous entretenir aujourd'hui de la responsabilité individuelle, principe qui, selon moi, ne saurait être impunément méconnu.

Pourquoi l'éloge ? pourquoi le blâme ? pourquoi des récompenses et des peines, peines d'opinion si l'on veut, peu importe ? pourquoi tout cela, dis-je, si l'homme n'est, dans aucune limite, à aucun degré, le maître de ses actions, s'il est purement passif dans le phénomène de la volonté ? — Non, non, l'homme n'est pas l'esclave du destin ! Il n'est pas comme un instrument inerte par lui-même sous la main de l'artiste. L'homme, simple marionnette de la Providence ! Accepte qui voudra un tel rôle ; moi je le repousse comme un outrage à la dignité humaine et à la majesté divine. S'il est un rouage dans le mécanisme universel, l'homme est aussi une virtualité propre ; et rien de plus légitime que de demander, que de tenir compte à chacun de l'emploi des dons qu'il reçoit de Dieu, comme diraient les théologiens ; des facultés que lui départit la nature, comme disent les philosophes.

Pour appuyer d'un exemple fourni par vos réunions mêmes

la vérité que j'énonce, ces solennels hommages rendus au fondateur de la science sociale, que signifient-ils dans notre esprit? N'ont-ils d'autre objet que de célébrer un heureux hasard et de glorifier à ce titre, dans Fourier, l'agent prédestiné de la munificence providentielle, bien tardive, hélas ! à se manifester envers notre pauvre humanité terrestre?

Loin de nous ce fétichisme, indigne de gens sensés qui raisonnent leurs croyances ! — Si nous admirons dans Fourier la puissance du génie, ce que nous aimons, ce que nous glorifions surtout en lui, c'est l'usage qu'il fit de cette puissance. Il n'est pas démontré pour moi que l'auteur de la *Théorie sociétaire* soit, absolument parlant, la plus forte tête qui ait jamais paru dans l'humanité ; mais je regarde une partie de son œuvre comme l'effort le plus considérable et le plus efficace qu'ait encore fait l'esprit humain pour arracher la terre aux fléaux qui la désolent. Avoir appliqué à cette noble tâche toutes les facultés de son âme, et l'avoir accomplie à force de persévérante concentration, voilà le vrai titre de Fourier à notre gratitude, à nos respects, qui recevront un jour l'éclatante sanction de la postérité.

Ainsi les honneurs mêmes que nous décernons à la mémoire de notre maître portent témoignage en faveur du principe de la responsabilité des actes. — Oui l'homme, l'individu (sauf à faire la part des influences extérieures), ouï l'individu est responsable ! — Nous concluons souvent, dans l'École sociétaire, de l'homme individuel à l'homme collectif : la réciproque est forcée. Or, l'humanité souffre, disons-nous, parce qu'elle remplit mal la gestion qui lui est dévolue ; elle porte la peine et par conséquent la responsabilité de sa gestion ; donc il en est de même pour l'individu, quelle que puisse être la forme que revête la sanction nécessaire de cette responsabilité. Mais à Dieu ne plaise, qu'à l'exemple des apologistes éhontés de la richesse et du pouvoir, je l'aperçoive, cette équitable sanction, dans la répartition des biens et des maux que nous offre la société

actuelle : société monstrueuse où l'on voit, à côté de l'oisif qui nage dans l'opulence, tout un peuple de travailleurs dans la détresse !...

Au lieu d'arrêter nos regards au spectacle irritant de ce pénible, de cet odieux contraste, aujourd'hui plus que jamais menaçant pour la paix publique, tournons-les plutôt vers les ingénieuses combinaisons qui doivent changer en éléments de richesse et d'harmonie sociale tous les germes de misère, tous les ferments de haine et de discorde que recèle la société morcelée.

Eh bien ! si nous consultons les dispositions techniques de l'organisation sociétaire, nous voyons que tout fonctionnaire d'un Groupe est vis-à-vis du Groupe, responsable de la parcelle du travail commun dont il se trouve chargé ; le Groupe, à son tour, est responsable vis-à-vis de la Série à laquelle il appartient, la Série vis-à-vis de la Phalange, et ainsi de suite (1). A tout

(1) *Groupe et Série*, mots empruntés au système d'organisation du travail proposé par Fourier. Dans ce système, toute fonction industrielle est accomplie par un Groupe, ou petite corporation de travailleurs réunis par leur inclination commune pour la fonction qu'ils exercent conjointement. Une branche entière de travail, telle, par exemple, que la culture d'une espèce de fruits, ou l'élevage du bétail, ou la menuiserie, la serrurerie, etc. ; en un mot, un ensemble de fonctions analogues, occupant plusieurs groupes échelonnés, donne lieu à la formation d'une SÉRIE, dont les groupes rivalisent sur les parties spéciales et similaires de l'œuvre confiée à chacun d'eux, tout en coalisant leurs efforts pour la prospérité, pour la gloire de leur commune industrie. — Dans l'ordre sociétaire, les travailleurs ne sont pas continuellement rivaux à la même tâche : libre à chacun de prendre part aux occupations variées d'un nombre plus ou moins considérable de groupes, suivant ses goûts et ses aptitudes. Il ne faut, pour cela, que faire ses preuves devant les membres du groupe auquel on désire s'adjoindre, intéressés eux-mêmes à recruter tout coopérateur capable qui se présente ; car la rémunération de chaque travailleur associé est toujours en raison combinée, et de la prospérité générale de la PHALANGE, et du succès particulier des séries et des groupes dans lesquels il sert, volontaire enrôlé, volontairement admis.

degré, dans ce régime calqué sur la nature elle-même, la responsabilité apparaît. Donc, ou la théorie est fausse, ou bien il faut admettre en principe général la responsabilité.

Dès aujourd'hui (c'est-à-dire sous le régime de l'incohérence et du morcellement, et en dépit de la devise : *Chacun pour soi*), s'il n'est pas de position, quelque privilégiée qu'on la suppose, qui échappe entièrement aux conséquences de la solidarité, il n'en est point non plus qui soit totalement dépourvue des conditions de la responsabilité. Si précaire, si dépendante, si dominée par les circonstances du dehors que soit notre situation, il nous est toujours possible de faire un peu mieux ou un peu plus mal, de dévier un peu plus ou un peu moins de la normale de notre destinée. Dieu merci, on n'a point su forger encore de joug qui se rende si bien maître de tous les ressorts de l'âme humaine qu'aucun d'eux ne puisse réagir. Dans la lutte entre la nature et les tyrannies civilisées, la victoire restera, quoi qu'on fasse, à la nature. Hâtons ce désiré moment en faisant tomber une à une toutes les préventions élevées contre notre bienfaisante théorie. A la clarté de son flambeau, ne craignons pas de sonder les mystères de la conscience et d'aborder les grands problèmes auxquels l'âme humaine a toujours demandé le mot de sa propre énigme, le principe même de la charte de ses droits et de ses devoirs, le pourquoi, le comment de son empire et de sa destinée.

C'est une délicate question, je le sais, Messieurs, que celle qui a pour objet de concilier *l'attraction passionnelle* et la *liberté*, la *responsabilité* de l'homme. Il faut pourtant qu'elle se résolve sans sacrifice de l'un des principes à l'autre ; il faut avoir raison de cette antinomie apparente.

Sans doute, c'est toujours en vertu de ses attractions que chacun de nous agit, quelque chose qu'il fasse. Mais, en même temps que les attractions nous sollicitent, une faculté existe aussi en nous, qui délibère et qui pèse, jusque dans leurs conséquences éloignées, les actes par lesquels nous allons

répondre aux sollicitations attractives : faculté dont l'assentiment est nécessaire à l'accomplissement de ces actes, et qui en donne, pour ainsi dire, l'ordre et le signal, qui en combine, en dirige les moyens d'exécution ; faculté faisant à la fois l'office de fanal et de frein, éclairant, retenant, guidant les mouvements divers provoqués en nous par les aiguillons de l'instinct et de la passion, par les impressions des sens, soit internes, soit externes. Voilà comment, grâce au contrôle et à l'intervention de l'INTELLIGENCE, la liberté de l'homme reste sauve, quoiqu'il ait pour mobile essentiel et unique l'ATTRACTION. Il ne dépend pas plus de lui de ne pas sentir le stimulus attractionnel que de ne pas percevoir le rayon de lumière qui vient à frapper sa rétine ; mais céder ou résister au stimulant intérieur et, si l'on y cède, choisir entre les moyens d'atteindre le but vers lequel il nous incite, voilà autant de faits qui rentrent dans le domaine de la délibération et qui n'ont plus le caractère de la nécessité (1).

S'il en était autrement, que signifierait donc le remords ? Et ce phénomène psychologique ne serait-il pas un démenti flagrant à l'axiome des *Attractions proportionnelles aux destinées* ? A quoi bon me donner le sentiment d'avoir mal agi, s'il n'était pas en mon pouvoir de faire différemment que je n'ai fait ?

Pour moi, je le déclare, si la doctrine de l'attraction passionnelle devait s'interpréter dans le sens de la fatalité des actes humains, je répudierais à l'instant même cette doctrine, et je demanderais pardon à Dieu et aux hommes de la part que j'ai pu prendre à sa propagation. Mais, non, rien de pareil ne dé-

(1) Personne, mieux que M. Amard, dans son livre intitulé : *Homme, Univers et Dieu ou Religion et Gouvernement universels*, n'a exposé ces successives et réciproques influences de nos facultés sensitives, impulsives, délibérantes et réalisantes ou exécutrices. Disons plutôt que M. Amard a, le premier, donné l'explication claire et satisfaisante de l'ensemble du phénomène psychologique, par lui désigné sous le nom de *Cours perceptif*, ou *rhythme hominal psychologique*.

coule logiquement du principe que les impulsions attractionnelles sont les indices de notre destinée, la révélation permanente et directe que Dieu fait à ses créatures.

D'où vient, à la vue d'une action basse et lâche, le sentiment de mépris que nous éprouvons pour son auteur? Pourquoi, si le fort opprime le faible, si la perfidie se joue de la bonne foi, si d'infâmes agioteurs spéculent sur la famine, pourquoi l'indignation s'éveille-t-elle aussitôt dans notre âme? Serions-nous, à l'égard du violateur des lois de la justice et de l'humanité, comme ces enfants qu'on voit frapper la pierre qui les a fait choir ou le meuble contre lequel ils se sont étourdiment heurtés? Non, non, l'attraction qui produit en nous ces saintes et généreuses colères ne nous trompe pas plus que toutes les autres! Elle prouve qu'il y a au dedans de nous un tribunal pour connaître non-seulement de nos propres actes, mais aussi de ceux de nos semblables, juges à leur tour de notre conduite au même titre que nous le sommes de la leur. Nulle vive et profonde atteinte au droit véritable ne saurait nous laisser froids et impassibles à l'égard de l'infracteur: ce qui, par la voix de l'attraction elle-même, proclame la liberté de l'homme dans la mesure qui suffit pour le rendre responsable.

Ah! gardons-nous bien d'abdiquer ce salutaire principe, nous qui réclamons le concours des autres hommes pour la réalisation d'un état social fondé sur la justice et la vérité. Il est temps de faire peser sur qui de droit la responsabilité des obstacles qui retardent le bonheur du genre humain, après que, depuis tant d'années déjà, les moyens de ce bonheur sont découverts et publiquement enseignés. Chefs et directeurs de la société, vous dont c'était le devoir de vous enquérir des moyens annoncés, d'en examiner sincèrement la valeur, d'en seconder, d'en provoquer au besoin l'essai pratique, c'est sur vos têtes que retombent désormais tous ces flots de larmes et de sang versés chaque jour, et qu'eussent épargnés des applications prudentes de la science nouvelle. Oui, chaque désordre qui éclate, chaque crime

qui se commet, chaque souffrance humaine, méritée ou non, vous accusent!... A l'aspect de tous les malheureux dégradés par la misère ou par le vice, à l'aspect des coupables frappés par le glaive des lois, à l'aspect de ces pauvres misérables créatures qui paradednt chaque soir dans la fange des rues, enseignes vivantes et ambulantes de la prostitution, pâture offerte à la débauche avec privilège et autorisation de la police ; à l'aspect de chacune de ces horreurs et de ces infamies, frappez-vous la poitrine, chefs et directeurs de la société! On est en droit de vous dire comme Dieu à Caïn : *Qu'avez-vous fait de vos frères ?* de ces frères confiés à votre garde et par vous tenus en tutelle; car vous n'avez pas l'excuse qu'allégua le premier fratricide : vous vous êtes constitués les gardiens, les tuteurs jaloux de vos frères....

Et nous-mêmes, Socialistes, ne nous dissimulons point notre part de responsabilité dans les maux, dans les hontes du présent. Cette responsabilité, nous pouvons l'encourir de deux manières : ou bien par notre mollesse à manier l'instrument de salut social remis dans nos mains, ou bien par imprudent emploi, le faisant servir à répandre de nouveaux ferments de décomposition dans le monde. N'est-il, par exemple, aucun de nos enseignements qui prête à des interprétations plus ou moins préjudiciables à la considération de la cause que nous soutenons? Rien, à mon avis, de plus nuisible pour elle auprès des hommes consciencieux que la confusion, facile à commettre, de la doctrine attractionnelle avec le fatalisme. Aussi, pourquoi suis-je venu soulever cet ardu mais inéluctable problème de la liberté, de la responsabilité de l'homme? Ce n'est pas pour le vain plaisir de débattre hors de propos une thèse métaphysique. Mais j'ai compris qu'il importait de dissiper les honorables scrupules qui tiennent éloignés de nous beaucoup d'hommes bien intentionnés et de cœurs généreux. — «Quoi! se disaient-ils, révoltés par certaines interprétations abusives de la théorie de l'attraction passionnelle, plus de démarcation entre le bien et le

mal, entre le vice et la vertu ? Plus de prise à la juridiction de la conscience ? La nuit du chaos sur le monde moral tout entier !... » Rassurez-vous, âmes honnêtes ; vos alarmes étaient sans fondement. Imputer de telles conséquences à une doctrine qui a la *Série* pour base et pour loi, c'est reprocher au soleil même d'enfanter les ténèbres. Non, elle ne vient point, cette doctrine, qui dans l'être humain respecte l'œuvre de Dieu, briser par une contradiction sacrilège et impie le ressort de la conscience, effacer du cœur de l'homme le critère sanctionnel des actes, oblitérer le sens intime par lequel il perçoit l'accord ou le désaccord de sa conduite avec la justice éternelle, avec sa vraie destinée par conséquent, qui ne saurait se rencontrer que dans les voies de la justice. Or, le règne de la justice sans la responsabilité, c'est un non sens, une impossibilité logique, une contradiction dans les termes. Proclamons donc hautement :

LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE COMME LA SOLIDARITÉ COLLECTIVE !

ATTRACTION PASSIONNELLE ET LIBRE ARBITRE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que j'ai senti de quelle importance il était de montrer que l'Attraction passionnelle se concilie parfaitement avec le *Libre-arbitre*, entendu dans l'acception raisonnable de ce dernier terme, qui ne désigne point le chimérique pouvoir qu'aurait l'homme de se déterminer *sans motifs*, mais simplement la faculté de comparer entre eux les motifs de ses résolutions et de se décider d'après une appréciation éclairée. De ce qu'aucune détermination de l'homme n'a lieu sans motifs, motifs d'un ordre ou d'un autre, on n'est nullement fondé à conclure qu'il ne puisse jamais, dans une circonstance et sous des influences données, se déterminer et agir que dans tel ou tel sens. Voici ce que j'écrivais sur le même sujet dans le journal la *Phalange*, en 1841 :

« Le fatalisme n'est pas du tout la conséquence forcée de cette vérité,

que rien dans l'univers n'a été abandonné au hasard; que partout il y a cause et effet, il y a lien, il y a loi. Oui, il y a une loi générale, dans laquelle rentrent toutes les lois particulières; oui, chaque espèce créée a ses lois qui circonscrivent son action dans une certaine sphère de laquelle sans doute elle ne peut sortir, mais dans laquelle aussi cette action s'exerce avec liberté entre des limites telles que les réclamait la condition du maintien de l'ordre général. Nulle part il n'y a pour les êtres vivants cette fatalité absolue qu'on voudrait faire découler de l'idée d'une loi providentielle. Du moment qu'il a été départi à une créature quelconque une dose, si minime qu'elle soit, d'intelligence et de sensibilité, il lui a été attribué aussi d'influer dans une proportion corrélatrice sur sa propre destinée. Partout où l'homme sent le mal, partout où il aperçoit un signe de désordre, il est appelé, soyez-en sûrs, à intervenir à modifier les faits en vertu de son activité propre et d'une initiative qui lui a été laissée. »

Cette explication, dont je supprime les développements, s'accorde en plein avec l'opinion exprimée par Fourier dans un manuscrit sur le *Libre-Arbitre* publié deux années plus tard, et dont j'ignorais l'existence à l'époque où j'écrivais les lignes qui précèdent.

« J'ai prouvé, dit Fourier dans cet écrit, que Dieu est ennemi du despotisme et de l'exclusivité, et qu'en mouvement il laisse toujours moitié à faire aux créatures dont il veut se faire des associés et non des esclaves. Il veut laisser à notre industrie, à notre raison, l'honneur d'intervenir concurremment avec lui. . . Il n'y a d'autre voie d'unité que de concilier les deux impulsions, celle de Dieu, qui opère par attraction, et celle de l'homme, qui doit opérer par raison ou science concordante avec l'attraction. . . »

« Si l'on ne donne pas moitié à Dieu et moitié à l'homme, sauf la tombée de balance qui doit être du côté de Dieu, il n'y a plus de liberté ni pour l'un ni pour l'autre, plus d'essor de l'attraction qui est le levier divin, plus d'exercice du levier humain qui est la raison. »

« Comment concevoir que Dieu soit juste et heureux, s'il prive les créatures des moyens d'influencer le mouvement? Tout ne sera, je l'ai déjà dit, que despotisme, prédestination, fatalité. »

« Dieu créa les ressorts, les douze passions; mais il laisse à l'homme le soin de les développer, en ménageant les droits respectifs de Dieu et de l'homme, en laissant égale part à l'attraction et à la raison. »

Ce qui restait à faire pour compléter, au point de vue de la psycholo-

gie, l'œuvre scientifique de Fourier, c'était l'analyse et la synthèse de la raison, expression qui désigne évidemment un ensemble de facultés distinctes de celles qu'il comprenait sous le titre d'*attraction*.

Quoi qu'il en soit, les passages cités suffisent amplement pour prouver que ce grand homme n'a jamais conçu sa théorie passionnelle comme impliquant le fatalisme, et comme excluant la liberté, la responsabilité de l'homme.

Un mot sur la tentative faite à Condé-sur-Vesgre, en 1833.

Le commencement de tentative fait à Condé-sur-Vesgre, il y a une quinzaine d'années, pour expérimenter la théorie sociétaire, est un fait qu'on ne cesse de jeter à la tête des partisans de cette théorie, comme prouvant d'une manière irréfragable l'impossibilité de l'application de leurs vues. Ils ont beau répondre qu'aucune des dispositions de la théorie ne fut alors essayée, qu'on fut arrêté dès le début des préparatifs, faute de capitaux suffisants pour établir, même sur l'échelle la plus réduite, les constructions et les autres préliminaires indispensables d'un essai de l'organisation sérieuse; la malveillance et la légèreté n'en vont pas moins répétant que la doctrine de l'association phalanstérienne a échoué à la pratique, et que l'expérience s'est prononcée contre elle.

Pour les hommes qui cherchent la vérité de bonne foi, nous citerons quelques lignes d'un document authentique, qui démontre qu'aucune partie de la théorie sociétaire ne fut expérimentée à Condé. Nous les extrayons du compte-rendu présenté aux actionnaires, dans l'assemblée générale du 22 septembre 1833, par M. Baudet-Dulary, fondateur et gérant de la colonie.

Après avoir établi que l'ensemble des ressources de l'entreprise ne s'élevait jusqu'à ce jour qu'à 378,000 fr., y compris la valeur des immeubles et meubles apportés par lui et M. Devay; qu'avec les fonds en caisse (8,753 fr.), avec ceux qui restaient à verser par vingt-quatre actionnaires (45,900 fr.), et en y joignant le prix de terrains nouvellement acquis par lui pour une somme de 52,800 fr., on réunissait en tout un capital de 485,453 fr., M. Dulary ajoutait :

« Avec d'aussi faibles ressources, nous n'avons pu élever un phalans-
» tère; nous nous sommes bornés cette année à défricher, préparer le
» terrain, planter, construire des bâtiments ruraux et des ateliers. Ce que
» nous ferons l'année prochaine, nous ne pouvons le savoir encore; cela
» dépendra des secours qui arriveront cet hiver..... Cependant aujour-
» d'hui on ne doit établir les dépenses que d'après les ressources cer-
» taines; on ne peut faire que le budget d'une simple entreprise indus-
» trielle. »

Non-seulement les secours qu'on espérait ne vinrent pas, mais la totalité des fonds déjà souscrits ne fut pas même versée. Dès le printemps de 1834, M. Dulary dut provoquer la dissolution de la société, qui ne pouvait, en l'absence de moyens financiers, poursuivre le but qu'elle s'était proposé, l'épreuve de la théorie sociétaire.

Un noble exemple fut alors donné; et, s'il est un précédent qui puisse créditer à l'avenir un appel de capitaux pour des essais de la doctrine d'association, c'est à coup sûr la conduite pleine de généreuse délicatesse qu'a tenue le fondateur de la colonie de Condé. Faisant à la bonne renommée de la cause le sacrifice de ses propres intérêts, M. Dulary a voulu supporter seul, absolument seul, tous les frais d'une tentative dont les fausses opérations n'étaient pourtant pas exclusivement son ouvrage, il s'en faut. Les actionnaires de la colonie de Condé furent tous remboursés intégralement, nonobstant les clauses de l'acte de société qui stipulait leur participation aux mauvaises chances comme aux bonnes, et par la volonté expresse du gérant, les pertes restèrent en totalité à sa charge.

Depuis cette époque, non-seulement M. Dulary a concouru, comme auparavant, à tous les efforts, à tous les sacrifices qui ont eu pour objet de répandre l'idée sociétaire et d'en préparer la réalisation pour le bonheur de l'humanité, mais il est toujours là, sur le terrain primitivement choisi pour un essai, attendant, la pioche à la main et le cœur brûlant d'impatience, qu'il lui vienne des compagnons de dévouement pour recommencer l'entreprise dans de meilleures conditions.

... Avec l'absence d'élites, nous sommes en face d'un peuple
sans direction, sans idéal, sans avenir. Le peuple
est en fait, dans ces conditions, un être passif, un être
qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.

Non-seulement les hommes ne peuvent rien faire pour
eux-mêmes, mais ils ne peuvent rien faire pour les autres.
Ils sont en fait, dans ces conditions, un être passif, un être
qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.

Un autre exemple est celui de la France, et, si l'on veut
être juste, c'est à tort qu'on la considère comme un être
passif. Elle est en fait, dans ces conditions, un être
actif, un être qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.

Un autre exemple est celui de la France, et, si l'on veut
être juste, c'est à tort qu'on la considère comme un être
passif. Elle est en fait, dans ces conditions, un être
actif, un être qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.

Un autre exemple est celui de la France, et, si l'on veut
être juste, c'est à tort qu'on la considère comme un être
passif. Elle est en fait, dans ces conditions, un être
actif, un être qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.

Un autre exemple est celui de la France, et, si l'on veut
être juste, c'est à tort qu'on la considère comme un être
passif. Elle est en fait, dans ces conditions, un être
actif, un être qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.

Un autre exemple est celui de la France, et, si l'on veut
être juste, c'est à tort qu'on la considère comme un être
passif. Elle est en fait, dans ces conditions, un être
actif, un être qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.

Un autre exemple est celui de la France, et, si l'on veut
être juste, c'est à tort qu'on la considère comme un être
passif. Elle est en fait, dans ces conditions, un être
actif, un être qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.

Un autre exemple est celui de la France, et, si l'on veut
être juste, c'est à tort qu'on la considère comme un être
passif. Elle est en fait, dans ces conditions, un être
actif, un être qui ne peut rien faire pour lui-même, qui ne peut
rien faire pour les autres.